

**COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION DU 1er ARRONDISSEMENT**  
**Séance du jeudi 5 décembre 2013**

**PROCÈS-VERBAL**

**PRÉSENTS**

M. Jean-François LEGARET,  
M. Loïg RAOUL, M. Emmanuel CALDAGUÈS,  
M. Franck BOUNIOL, Mme Catherine MATHON,  
M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA,  
Mme Josy POSINE, M. Laurent SAIAG

\*\*\*\*\*

**EXCUSÉS**

Mme Florence BERTHOUT (donne pouvoir à M. Jean-François LEGARET),  
Mme Michèle HAEGY (donne pouvoir à M. Emmanuel CALDAGUÈS),  
M. Antoine BARTH (donne pouvoir à M. Franck BOUNIOL).

**ABSENTE**

Mme Laurence BONNET

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1er Arrondissement.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de M. Jean-François LEGARET, et à l'unanimité, M. Marc MUTTI et M. Loïg RAOUL sont désignés en qualité de secrétaires de séance.

\*\*\*\*\*

M. Jean-François LEGARET salue toutes les personnes présentes, les représentants des associations et Mme Affet MOSBAH, directrice de la Maison des associations. Il invite les représentants d'associations assistant au CICA pour la première fois à présenter leurs association et activités, ainsi que Mme MOSBAH à en faire de même pour la Maison des associations. Il rappelle que le CICA est l'instance légale permettant un échange entre les membres du Conseil d'arrondissement et les associations.

Mme Affet MOSBAH annonce que la Maison des associations recense aujourd'hui 142 associations inscrites, dont 49 domiciliées dans le 1er arrondissement. Deux sont en cours d'inscription, mais ce chiffre évolue. De nombreuses activités sont menées durant l'année : une activité mensuelle est « Lire en premier », en partenariat avec des associations de théâtre inscrites à la Maison des associations, ainsi que des musiciens du conservatoire du Centre : une fois par mois, le lieu devient un temple de la littérature et de la musique. Les textes sont généralement choisis par les artistes qui interviennent. La Maison des associations entretient également un partenariat avec le Louvre : une fois par an, pendant une semaine, le Louvre ouvre ses portes aux associations pour faire découvrir des œuvres, ainsi que l'institution. Dans

le cadre d'un partenariat avec la Comédie Française, une dizaine de spectacles est offerte chaque année. De plus, trois visites sont organisées pour découvrir l'institution de la Comédie Française, ses corps de métier et l'arrière-scène que le public ne voit pas toujours, ainsi que l'histoire de l'institution.

L'avenir de la Maison des associations est de continuer à assurer sa mission : l'accueil des associations, l'accompagnement de leurs projets depuis leur création, l'élargissement des partenariats avec les institutions du 1er arrondissement (qui est le plus petit de Paris, mais également l'un des plus riches) notamment avec la Chambre de commerce. L'avenir de la Maison des associations dépendra également des suggestions des acteurs associatifs.

L'administrateur de la Compagnie Clarence, explique que sa compagnie de théâtre est établie depuis 1994 rue Jacquemont, aux Batignolles, dans le 17ème, et elle est inscrite à la Maison des associations du 1er arrondissement.

Une participante explique que son association, Enlaces Artísticos, travaille sur les fêtes traditionnelles à travers le monde, notamment avec la création de masques, des partenariats avec la mairie et l'Unesco, des expositions sur les savoir-faire et techniques de création. Elle accueille des artistes qui viennent défiler à Paris dans le cadre de festivals, ainsi qu'à Steenvoorde, dans le nord de la France, avec les Géants.

La présidente d'une association de femmes indiennes à Paris indique que sa structure existe depuis une vingtaine d'années. Elle est inscrite dans la mairie du 1er arrondissement depuis cinq ans. Le but principal de l'association est d'accueillir les femmes et les familles arrivant à Paris, de leur faire connaître la France et surtout la capitale. Elle compte une cinquantaine de membres. Elle a également une démarche caritative avec l'organisation, deux fois par an, d'une fête destinée à récolter des fonds qui sont envoyés en Inde ou en France, selon les besoins. L'association souhaite établir un partenariat afin de faire découvrir la culture indienne lors d'une fête ou en tenant un stand pour les fêtes de Noël par exemple, toujours dans une démarche d'amitié et caritative.

M. Jacques CHAVONNET annonce que son association a changé de nom et de statut. L'association de défense des riverains Châtelet-Les Halles, créée en 1992, a été critiquée pour son côté « agressif », et la dénomination « défense des riverains » était trop réductrice, car elle est également intervenue sur différents sujets qui n'avaient aucun lien avec la défense des riverains. Les membres ont jugé bon de modifier les statuts et le nom de l'association, désormais baptisée Association pour la défense des riverains et l'animation du quartier des Halles. L'association conserve le même but, mais elle souhaitait préciser dans ses statuts la nature exacte de ses activités et constituer une structure plus forte : auparavant, l'association ne comptait que des sympathisants ; elle dispose désormais de 47 adhérents. L'objectif principal pour le moment est le suivi du réaménagement des Halles. M. Jacques CHAVONNET fait partie du Comité de suivi et s'est intéressé au sujet dès le PLU. L'association compte défendre des idées de réalisation qui ont été proposées durant la concertation mais n'ont pas été suivies, pour le moment. Elle a demandé à être reçue par la Mairie de Paris et les représentants de l'Hôtel de Ville afin de relancer la concertation sur le réaménagement du quartier, auquel l'association devait être associée.

M. Emmanuel DESPREZ présente l'association Acte VII-Universelle Comédie. Cette association est orientée vers le spectacle vivant et l'audiovisuel. Elle travaille quelques fois avec la Maison des associations du 1er arrondissement pour des lectures.

M. Jean-François LEGARET incite les associations qui ne l'auraient pas encore fait à s'inscrire officiellement au CICA. Il s'agit d'une formalité requise par la loi. La loi qui concerne Paris, Marseille et Lyon précise : « Les associations participent à la vie municipale. Dans chaque

arrondissement est créé un Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA). Celui-ci réunit les représentants des associations locales ou membres de fédérations ou confédérations nationales qui en font la demande et qui exercent une activité dans l'arrondissement ». Le 1er arrondissement s'est toujours efforcé de faire respecter cette formalité, sans pour autant être intransigeant : il est préférable qu'une demande d'inscription soit déposée. Une procédure prévoit que le Conseil d'arrondissement inscrive officiellement sur la liste des membres du CICA toutes les associations qui en ont fait la demande.

M. Jean-François LEGARET rappelle que cette réunion de CICA n'avait pas de thème imposé et que les questions sont libres. Seule l'association Accomplir a envoyé une question.

\*\*\*\*\*

#### QUESTIONS DE MME DOMINIQUE PELARD – PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION « ACCOMPLIR »

Mme Dominique PELARD, présidente de l'association Accomplir, s'enquiert du montant de la dotation publique d'animation du 1er arrondissement en 2013. Elle souhaite savoir comment cette dotation a été dépensée et connaître la ventilation par type d'animation. Elle demande également quelles ont été en 2013 les animations du 1er arrondissement organisées par des associations locales, ainsi que leur coût et leur mode de financement. Mme Dominique PELARD s'interroge sur les principaux soutiens et mécènes des animations du 1er arrondissement, sur les associations en bénéficiant et le montant des apports privés dans les animations de l'arrondissement. Enfin, elle souhaite connaître le rôle des associations de quartier dans l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires, les associations de quartier y participant et les écoles concernées.

M. Jean-François LEGARET rappelle que la dotation d'animation locale est une partie de l'Etat spécial, qui correspond au budget de l'arrondissement. Il s'agit d'un budget annexe de la Ville de Paris. Chaque arrondissement dispose d'un Etat spécial destiné à couvrir certains types de dépenses, en excluant les dépenses de personnel ou les dépenses d'entretien lourd. L'état spécial est donc très marginal par rapport au budget général de la Ville, même s'il a progressivement augmenté. L'Etat spécial comprend une dotation d'animation locale. Cette dotation a trois destinations principales : financer des travaux urgents ; financer le fonctionnement des Conseils de quartier ; et financer des opérations d'animation locale. La dotation d'animation locale 2013 ne sera définitivement arrêtée que lors de l'adoption du Compte administratif 2013, ce qui sera réalisé lors de la séance de mai. Le Compte administratif permet de connaître, chaque année, les dépenses qui ont été consommées lors de l'exercice précédent.

Dans le 1er arrondissement, le montant de la dotation d'animation locale s'est élevé en 2013 à 160 571 €, sans compter les reports des années antérieures. En 2013, 166 979 € ont été engagés pour des travaux urgents, qui correspondent aux réparations auxquelles la Mairie doit faire face dans les équipements inscrits à l'inventaire du 1er arrondissement : les écoles, les crèches, le gymnase Berlioux, la Maison des associations et les espaces verts de moins d'un hectare qui relèvent du domaine municipal. Chaque année, M. Jean-François LEGARET demande régulièrement l'inscription à l'inventaire du 1er arrondissement du Conservatoire et du Centre d'animation, mais le Maire de Paris n'a jamais accepté cette proposition. D'ailleurs, le Conservatoire et le centre d'animation (qui sont des équipements inter-arrondissements) sont les seuls Conservatoires et Centres d'animation de Paris qui ne sont pas rattachés à un arrondissement. La gestion de ces équipements est inter-arrondissements, il apparaît donc normal qu'ils soient gérés selon les attentes des Maires des 1er, 2ème, 3ème et 4ème arrondissements. Le rattachement à l'inventaire permet de réagir rapidement et de réaliser les travaux les plus urgents grâce à la dotation d'animation locale. Pour l'instant, cette question n'a

pas pu être résolue puisqu'un désaccord subsiste entre la Mairie de Paris et celle du 1er arrondissement.

La dotation de fonctionnement des Conseils de quartier est calculée sur un chiffre régulièrement actualisé : il est actuellement de 3 306 € par an et par Conseil de quartier. En 2013, avec les reports, la dotation totale a été de 22 179 € pour le 1er arrondissement. La troisième fonction de la dotation d'animation concerne l'encouragement d'un certain type d'animation locale. En 2013, cette partie de la dotation s'est élevée à 119 812 €.

Concernant les animations locales de l'année 2013, M. Jean-François LEGARET souligne que l'exercice 2013 n'est pas encore terminé. D'ailleurs, le samedi suivant, des opérations assez importantes sont prévues avec la Parade de Noël et le partenariat avec le Téléthon. Des manifestations sont parrainées par la Mairie du 1er arrondissement et en partie organisées par elle : le dîner-concert antillais sur la place ; la fête de la musique ; la Parade de Noël ; le spectacle de Noël pour les enfants des écoles, qui s'est tenu deux jours auparavant, organisé au cirque Pinder, avec transport en autocar. Cette dernière était une opération relativement lourde et qui a mobilisé une part non négligeable des budgets, au point d'ailleurs que le spectacle de cirque ne peut être organisé qu'une année sur deux ; l'autre année, c'est plutôt un film qui est proposé. La Mairie apporte également sa participation à certaines manifestations : le bal traditionnel des pompiers pour le 14 juillet ; des partenariats avec le comité municipal d'animation, notamment pour des expositions et des conférences dans le cadre de la diversité culturelle de l'Unesco. L'Unesco apporte son prestigieux parrainage pour un certain nombre d'opérations. Quelques efforts financiers sont donc consentis à la marge pour des opérations de cette nature. La dotation d'animation locale finance également le journal du 1er arrondissement, son impression et sa distribution. M. Jean-François LEGARET explique que, dans chaque arrondissement, il existe un journal d'arrondissement, et certains ont fait le choix de le cofinancer par de la publicité. Dans le 1er arrondissement, il a été décidé de financer le journal sur la dotation locale, sans aucun apport publicitaire. Cela explique la pagination plus réduite que dans d'autres journaux : il n'y a aucune forme de publicité dans ce journal. Il peut y avoir des distributions et des impressions d'affichettes ou prospectus pour des animations de la Mairie. Il existe également de nombreuses dépenses diverses : les médailles pour la course de 10 kilomètres de Paris Centre ; la sortie organisée pour les bénévoles du centre d'actions sociales ; les réceptions annuelles des sportifs... Quelques frais annexes concernent l'opération d'accueil hivernal des gens de la rue, qui a commencé le 1er décembre.

M. Jean-François LEGARET dit avoir présenté l'essentiel des actions organisées grâce à la dotation d'animation locale.

Concernant les animations du 1er arrondissement organisées par des associations locales, ainsi que leur coût, leur mode de financement, M. Jean-François LEGARET ne peut répondre, car il ne dispose pas dans la Mairie des moyens d'investigation. En tant que conseiller de Paris, il voit passer les subventions, et un récapitulatif pourrait être réalisé par le biais du secrétariat général du Conseil de Paris. Néanmoins, M. Jean-François LEGARET n'a pas les moyens, ni le droit de demander à des associations l'usage précis des subventions de la Ville. La Ville de Paris peut le faire : elle a les moyens de demander – et elle le fait – à des associations l'usage qui a été fait d'une subvention versée. Si d'autres collectivités territoriales ou « sponsors » ont également soutenu l'activité des associations, la ville n'est pas habilitée à demander l'usage qui en a été fait. M. Jean-François LEGARET propose de recueillir des informations concernant le nombre d'associations subventionnées par la Ville de Paris et de transmettre les réponses qu'il aura pu obtenir.

Concernant les principaux soutiens privés des animations, M. Jean-François LEGARET s'estime incapable de répondre, et la Mairie de Paris ne doit pas non plus être en mesure de le faire.

Cette question doit être posée directement aux associations.

Mme Dominique PELARD demande si des actions telles que les illuminations de Noël sont financées par les commerçants ou la Mairie.

M. Jean-François LEGARET indique qu'il existe un cadre général : un appel est lancé chaque année par la Mairie de Paris pour les illuminations de Noël. Les associations qui souhaitent participer aux animations et illuminations de Noël sont recensées et peuvent recevoir un soutien : la Ville de Paris verse une subvention, qui est en général de 30 à 35 % du montant total. La Ville de Paris fait un appel aux associations locales. Celles qui veulent participer sont invitées à une réunion en Mairie de Paris, réunion généralement présidée par Mme COHEN-SOLAL. Toutes les associations doivent apporter les éléments de devis de leur opération. Une fois le devis examiné, la Ville de Paris valide l'opération et apporte en général 30 % du coût. Les commerçants sont chargés de réaliser la collecte pour assurer les 70 % restants. La liste des associations ayant bénéficié d'une aide dans ce cadre peut être reconstituée facilement. M. Jean-François LEGARET propose de récupérer ces informations et de les communiquer.

Concernant le rôle des associations de quartier dans l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires, M. Jean-François LEGARET explique qu'il n'a pas ces informations, car il n'a pas été associé à cette démarche. Il rappelle qu'au mois de juin, deux délibérations sont passées au Conseil de Paris, portant sur 354 subventions à des associations. Cette liste ne comprenait pas certaines associations qui avaient pourtant souhaité participer, notamment Judos Paris Centre et la GRS, qui sont les deux principales associations du 1er arrondissement. Elles ont déposé leur candidature, mais n'ont pas été retenues. M. Jean-François LEGARET rapporte que les associations du 1er arrondissement qui ont été impliquées sont le conservatoire et le Musée en Herbe. Le centre d'animations a été sollicité pour des animations ciblées, mais sans être subventionné. M. Jean-François LEGARET a demandé quelles sont les écoles de l'arrondissement qui bénéficient des actions de ces associations, mais il n'a pas obtenu de réponse. La CAS et la Direction des affaires scolaires doivent disposer de ces informations.

M. Jean-François LEGARET assure qu'il ne fait pas de rétention d'informations sur ce sujet. Des comités de suivi ont été organisés concernant la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs. M. Jean-François LEGARET déplore de ne pouvoir répondre précisément, mais souligne que, malgré leurs demandes, les maires d'arrondissement n'ont pas été consultés sur la désignation des associations. Il est difficile aujourd'hui de dire quelles associations interviennent et sous quelle forme. Il rapporte que le Théâtre de la Ville propose des animations dans les écoles du 1er arrondissement. Néanmoins, il faut savoir qui intervient pour le Théâtre de la Ville. S'il s'agit d'animateurs formés par le Théâtre de la Ville, ce peut être intéressant. S'il s'agit de recruter (ce qui semble être le cas) des animateurs sans expérience professionnelle dans le cadre du contrat passé entre le Théâtre de la Ville et les écoles, l'offre est totalement différente. M. Jean-François LEGARET a posé la question mais n'a, jusqu'à présent, pas obtenu de réponse. Il réitérera la demande.

Mme Dominique PELARD souligne que la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs ouvre des possibilités de partenariat avec les associations. Elle s'étonne qu'aucune association de l'arrondissement ne travaille avec les écoles pour animer les nouveaux temps éducatifs.

M. Jean-François LEGARET explique que le Maire de Paris a absolument voulu l'application de la réforme à la rentrée 2013. Il aurait préféré le report d'une année, compte tenu des délais nécessaires à la préparation. Néanmoins, la réforme a été appliquée dès septembre 2013. Les deux délibérations désignant les associations et attribuant les subventions ont été votées lors de la séance du mois de juin du Conseil de Paris. Entre juin et septembre, les associations n'ont pas pu travailler aussi activement qu'elles l'auraient souhaité pour préparer la rentrée, former les animateurs et élaborer des animations à proposer durant le temps périscolaire. La décision

ayant été prise par le Maire de Paris, il fallait faire en sorte que tout puisse se passer au mieux dans les écoles, ce que s'est appliqué à faire M. Jean-François LEGARET : un Comité de suivi a été mis en place dans le 1er arrondissement avec les directeurs, les enseignants, les associations et les REV. Tout le monde a pu s'exprimer et des difficultés sont apparues, mais tous se sont efforcés d'apporter des solutions sur les questions de sécurité dans l'école, de discipline, de qualité des animations...

M. Emmanuel CALDAGUES confirme que deux grandes associations sportives auraient souhaité être candidates à l'ARE : Judo Paris Centre et GRS Paris Centre. L'appel à projet pour l'ARE a été réalisé dans un temps très court : tous les problèmes et l'appel à projet ont dû être réglés en un peu plus d'un mois. La Mairie du 1er arrondissement n'a pas été associée à la sensibilisation des associations et certaines n'ont pas pu concourir. Judo Paris Centre et GRS Paris Centre ont été mis en relation avec le chef de projet ARE pour le centre de Paris à plusieurs reprises. Le CEASC, association située rue de la Sourdière à proximité de l'école maternelle, a déposé sa candidature : les enfants auraient pu passer le temps périscolaire dans les locaux de l'association. Cette candidature n'a pas été retenue. Le conservatoire et le Musée en Herbe ont obtenu un créneau ARE. Le Conservatoire anime un atelier à l'école Cambon. Le Musée en Herbe intervient à l'école d'Argenteuil.

M. Loïg RAOUL confirme que le temps a manqué pour l'appel à projet. Il souligne qu'il reste du temps pour préparer la rentrée prochaine et demande comment s'assurer que les associations du 1er arrondissement seront consultées cette année et pourront répondre de façon plus pertinente au cahier des charges en fin d'année, y compris concernant le Judo Paris Centre et GRS. La rentrée 2014 peut être préparée dès à présent.

M. Emmanuel CALDAGUES rapporte que l'école de l'Arbre Sec bénéficie d'un atelier sportif qui se déroule au gymnase Berlioux. Il s'agit d'ailleurs du seul atelier sportif proposé dans les écoles du 1er arrondissement. L'atelier est animé par une association qui n'est pas du centre de Paris. Il est regrettable que le riche vivier des associations sportives du 1er arrondissement n'ait pas été sollicité. GRS Paris Centre était souvent intervenu à l'école de l'Arbre Sec dans le cadre des Ateliers bleus : elle connaît donc le travail au sein de l'école et dispose d'une expérience avec les enfants, ce qui offrait une garantie de sécurité et de performance.

\*\*\*\*\*

M. Jean-François LEGARET indique que les questions à l'ordre du jour sont épuisées et demande si d'autres personnes souhaitent intervenir.

Une participante rappelle que les Conseils de quartier organisent régulièrement des animations dans l'arrondissement et souhaite présenter les principaux partenaires, associatifs ou non. La Maison des associations prête toujours ses locaux pour organiser des expositions d'artistes. L'Ecole de Théâtre de Paris apporte son aide lors de l'organisation de promenades théâtrales ou musicales. Le musée du Louvre et le Centre des monuments nationaux sont également des partenaires des Conseils de quartier. L'association Saint-Roch Pétanque organise un tournoi de pétanque avec le conseil de quartier Saint-Germain-l'Auxerrois. L'association Circul'livre a été mise en place par le Conseil de quartier des Halles. Le conservatoire municipal du centre est un partenaire régulier depuis de nombreuses années. Les autres partenaires sont le lycée Pierre-Lescot qui a été sollicité pour créer un logo pour le conseil de quartier. Un salon de coiffure travaille avec le Conseil de quartier qui offre des coupes de cheveux aux personnes sans abri.

M. Loïg RAOUL remarque que le Comité municipal d'animation n'a pas été mentionné dans la ventilation des budgets. Il fonctionne grâce aux fonds récupérés avec les quêtes des mariages, ainsi qu'à une partie des fonds du maire. Le Comité municipal d'animation est très actif dans l'organisation d'expositions, d'animations locales.

Une intervenante souligne que des manifestations mensuelles sont proposées par le comité municipal d'animation, avec la participation de Clovis CORNILLAC au mois de décembre. Luc FERRY a également participé à une animation. Les actions sont très littéraires et philosophiques. Le comité municipal d'animation participe au rayonnement du 1er arrondissement, souvent en partenariat avec l'Unesco. Une exposition a été consacrée au street-art. Ce Comité est très actif dans l'arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement prend acte du départ de M. Jean-François LEGARET.

M. Jacques CHAVONNET demande si les soldes positifs des crédits de fonctionnement et d'investissement du Conseil de quartier seront reportés sur l'année suivante. La question a été posée en Conseil de quartier mais n'a pas reçu de réponse.

M. MOREL, directeur général des services, explique que les reports d'une année sur l'autre des budgets des arrondissements sont de droit. Par la suite, tout dépendra de la politique qui sera adoptée par la future municipalité parisienne, notamment concernant les Conseils de quartier. En général, les reports des budgets des arrondissements et des Conseils de quartier ont toujours été reconduits sur les budgets de l'arrondissement. Cela n'implique pas que les fonds restent affectés aux Conseils de quartier, car une délibération a été votée en 2009 concernant la reprise éventuelle d'une part des reports. La réponse devrait être apportée dans le cadre du premier budget primitif de la future municipalité.

M. Loïg RAOUL précise que la délibération autorisant le report d'une année sur l'autre a été prise localement en début de mandature dans le 1er arrondissement.

M. MOREL confirme qu'il s'agit d'une délibération cadre votée par le Conseil d'arrondissement.

Une intervenante rapporte qu'une question a été envoyée le 26 novembre à la Direction générale des services de la Mairie : elle pensait que cette question allait être traitée dans le cadre du CICA.

M. Emmanuel CALDAGUES demande si son association est inscrite au CICA.

L'intervenante indique que son association est inscrite à la Maison des associations du 1er arrondissement, mais non au CICA.

M. Emmanuel CALDAGUES invite l'association à s'inscrire au CICA afin que ses questions puissent être prises en compte. Il propose à sa représentante de poser néanmoins sa question.

L'intervenante explique que son association a déposé, au mois de février, un dossier en mairie afin d'y organiser une exposition. L'association a travaillé avec les élèves de première et de terminale du lycée de Créteil autour de projets artistiques et de l'histoire de l'art. L'association se propose donc d'intervenir dans les écoles et les lycées. Si des activités sont mises en place dans les établissements scolaires, elle souhaite y participer.

M. Emmanuel CALDAGUES estime que si un dossier destiné à organiser une exposition a été proposé, il est possible qu'il ait été transmis à la Commission d'examen des animations et des expositions. Il s'agit d'une commission pluraliste qui étudie toutes les propositions et qui se réunira en début d'année 2014. Il l'assure qu'une réponse lui sera apportée une fois cette Commission réunie.

**QUESTION DE MME GISELE CHALEYAT, PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION « LES VERTS ILE-DE-FRANCE ECOLOGIE »**

Mme CHALEYAT dit se préoccuper des générations montantes, en particulier dans le 1er arrondissement. Elle se dit heureuse de constater que de jeunes personnes intègrent les associations pour assurer la relève. Elle a été interpellée par des articles de journaux : certaines

pratiques de location de studios empêchent les jeunes de s'installer à Paris pour quelques mois ou années. Il manquerait actuellement à Paris, en particulier dans le centre, 20 000 possibilités de logement pour les jeunes, car les personnes qui louaient des studios meublés ont profité d'une lacune dans la législation pour proposer des locations à des touristes. Des studios qui pouvaient être loués 700 ou 800 € par mois sont proposés au même prix à la semaine. Une réglementation doit être mise en place. Actuellement, les propriétaires sont libres de louer leurs biens. A l'avenir, ils pourraient être contraints de déposer une déclaration à la mairie, afin de devenir une sorte « d'hôtelier ». Mme CHALEYAT estime que cette proposition est très inquiétante et souhaite des éclaircissements sur le sujet. Elle estime que les jeunes ne peuvent plus se loger dans le 1er arrondissement à des prix convenables.

M. Emmanuel CALDAGUES indique que ce sujet est bien connu et concerne particulièrement le 1er arrondissement, ainsi que les arrondissements très prisés par les touristes. La législation existe d'ores et déjà : les propriétaires sont tenus à une déclaration et à une compensation.

Mme CHALEYAT objecte que, pour l'instant, personne ne déclare cette activité.

M. Emmanuel CALDAGUES confirme que des personnes fraudent. Des textes législatifs existent et une fiscalité particulière est prévue, ce qui dissuade les personnes ou organismes de se mettre en conformité avec la loi, car les obligations sont lourdes. Des témoignages sont rapportés, notamment lorsque des logements sont ainsi loués dans des copropriétés. Lorsque de tels faits sont rapportés, le service compétent de la ville de Paris est saisi : il dispose de moyens d'action et peut effectuer une enquête afin de mettre un terme à ce type d'agissement. L'activité de location est très encadrée, ce qui est très dissuasif. Si des personnes ne respectent pas la législation, il faut les signaler afin que des enquêtes puissent être menées.

Mme CHALEYAT rapporte que certaines locations seraient liées à la prostitution.

M. Emmanuel CALDAGUES n'a pas d'information sur ce sujet. Il souligne qu'il s'agit d'un business très rentable, tenu par des sociétés opaques (installées par exemple sur la côte ouest des Etats-Unis) proposant ce type de prestation. Ces sociétés sont très difficiles à contrôler.

Mme CHALEYAT estime scandaleux de proposer des locations à 800 € la semaine. Elle souhaite évoquer le sujet en Conseil de quartier. Elle estime que ce problème va devenir crucial pour les jeunes qui ne pourront plus s'installer dans le centre de Paris.

Une participante souligne que le Maire de Paris a déjà fait délibérer le Conseil de Paris sur le sujet. Certaines personnes louaient même des immeubles complets. Néanmoins, certaines familles n'ont pas les moyens de payer l'hôtel pendant toute une semaine. Beaucoup de propriétaires ont monté des sociétés afin d'être conformes à la loi. Ces mêmes immeubles accueillent également des cabinets de médecins ou d'avocats.

Mme CHALEYAT considère que les Mairies d'arrondissement ont un rôle à jouer.

M. Emmanuel CALDAGUES rapporte que des dossiers de cette nature sont parvenus à la Mairie et ont été transmis aux services de la Ville de Paris qui peut diligenter directement des enquêtes, en plus des services fiscaux. Si de telles pratiques sont remontées, une enquête est donc menée, mais ce n'est pas à la Mairie d'arrondissement de le vérifier : elle n'est pas habilitée à le faire. Néanmoins, elle peut réagir si elle est informée.

Mme CHALEYAT craint que des propriétaires ne résistent car les sommes en jeu sont très importantes. Elle souligne que ces locations entraînent également des nuisances pour le voisinage.

M. Emmanuel CALDAGUES estime que ce sujet est suffisamment important pour que des mesures adaptées soient prises.



## QUESTION DE M. CHAVONNET, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES RIVERAINS ET L'ANIMATION DU QUARTIER DES HALLES

M. Jacques CHAVONNET indique que, suite au changement de statut de son association, il a dû suivre à nouveau le processus d'inscription à la Maison des associations. Il compare cette démarche à un parcours du combattant assez difficile. Il demande quels sont les critères thématiques qui peuvent déterminer qu'une candidature est irrecevable et comment la Maison des associations décide des associations pouvant s'inscrire.

M. Loïg RAOUL rappelle qu'une commission paritaire s'est tenue récemment, avec des élus de la majorité et de l'opposition, avec la directrice de la Maison des associations, afin d'évaluer l'inscription définitive de certaines associations. Un débat porte sur la nécessité ou non d'une commission pour valider les inscriptions. Actuellement, la commission existe, ainsi qu'un règlement intérieur de la Maison des associations. L'évaluation des inscriptions est réalisée sur la seule base du règlement. Cela permet d'être vigilant par rapport à des associations qui pourraient être affiliées à des mouvements sectaires ou autres. Certaines précautions d'usage doivent être prises. Ainsi, trois associations ont fait l'objet d'une attention particulière.

Mme Affet MOSBAH confirme que l'examen des candidatures s'appuie sur le règlement qui stipule clairement les thématiques. Celles qui ne sont pas retenues sont les activités politiques et syndicales, religieuses et sectaires. Le processus d'inscription prévoit notamment un long entretien avec les représentants des associations. Lorsque l'objet de l'association n'est pas clair, l'entretien permet de s'assurer de sa nature. Il est très difficile de lutter contre le sectarisme car la Maison des associations ne doit pas faire de discrimination à l'inscription. Le seul moyen de lutter contre les sectes est de ne pas les subventionner. Mme Affet MOSBAH compte sur la vigilance de tous. Elle a notamment été aidée par le Maire et la commission pluraliste qui ont permis d'édicter des règles pour éviter toute introduction contraire aux principes de la Maison des associations.

M. Jacques CHAVONNET souligne que la tâche n'est pas facile. Il prend l'exemple des scouts de France, qui sont catholiques, et des éclaireurs, qui sont laïques, et demandent si les deux associations peuvent être accueillies.

Mme Affet MOSBAH estime qu'un entretien avec les deux associations devrait permettre de s'assurer de leurs motivations réelles pour s'inscrire à la Maison des associations.

Mme Catherine MATHON demande quelle est la principale source de financement des associations : subventions publiques, libéralités, dons, cotisations des adhérents... Par ailleurs, elle rappelle qu'il existe le fichier SIMPA pour les associations et demande si celles inscrites à la Maison des associations sont tenues de figurer dans le fichier.

Mme Affet MOSBAH explique qu'il existe diverses possibilités de financement pour les associations, notamment celles évoquées par Mme Catherine MATHON. La première ressource provient des cotisations. Les dons, les subventions, les partenariats privés peuvent également contribuer aux ressources des associations, qui peuvent aller chercher du mécénat.

Le sigle SIMPA signifie : Système d'Information Multi-services des Partenaires Associatifs. Les associations sont aujourd'hui tenues de s'y inscrire. Toujours sur la base des mêmes critères de vigilance, chaque directeur de Maison des associations valide l'inscription des associations de son territoire. Un numéro d'ordre est ensuite attribué à chaque association, afin de faciliter ses démarches. L'association peut s'inscrire dans un annuaire associatif, se mettre en réseau avec d'autres associations par ce biais, réaliser sa propre publicité... De plus, les demandes de subventions sont désormais dématérialisées. Il est donc difficile de connaître les subventions attribuées sans cet outil. Les subventions ne passent plus du tout par les Maisons des

associations : les directeurs ne sont plus consultés. Cela permet de garantir l'équité et l'impartialité. Lorsque des associations rencontrent des difficultés pour s'inscrire dans le système, qui est parfois un petit peu lourd, elles peuvent solliciter l'aide de la Maison des associations.

Une participante souligne que les demandes de créneaux dans le gymnase s'effectuent également par le biais du système SIMPA.

Mme Affet MOSBAH confirme que les demandes de créneaux sont ainsi facilitées, grâce au planning proposé dans le système. Il permet également une dématérialisation et un suivi des dossiers associatifs : lorsqu'une association change de président, les changements sont parfois compliqués. Les documents importants ne sont pas toujours transmis : le nouveau président peut retrouver ces documents dans le système. Les relations avec la ville sont également facilitées car l'association n'a plus besoin de se présenter avec son dossier : elle doit simplement donner son numéro.

QUESTION DE M. TOM GUEULETTE\_\_\_, ADMINISTRATEUR DE LA COMPAGNIE CLARENCE

M. Tom GUEULETTE indique que la compagnie Clarence propose depuis deux ans une balade théâtralisée au cœur des galeries du Palais Royal. Ce spectacle de 55 minutes est joué par une comédienne qui interprète le rôle de Rose BERTIN, modiste de Marie-Antoinette. M. Tom GUEULETTE\_\_\_ demande quel circuit de communication utiliser afin de rendre ce spectacle accessible aux associations de l'arrondissement.

M. Emmanuel CALDAGUES suggère d'en discuter avec M. Antoine BARTH, chargé des questions culturelles, et la Maison des associations afin d'identifier les canaux à utiliser.

Mme Affet MOSBAH rappelle que la Maison des associations a accompagné la promotion du spectacle de la compagnie Clarence durant deux saisons. La mairie d'arrondissement en a été informée, ainsi que la ville et le réseau associatif. Un affichage a été réalisé à la Maison des associations. Le système SIMPA permet également d'accéder à l'affichage sur les panneaux lumineux de la Ville de Paris. Les trois panneaux d'affichage ont été utilisés rue de l'Arbre-Sec, rue d'Argenteuil et rue Cambon.

Mme Catherine MATHON suggère de proposer le spectacle lors d'un Conseil de quartier qui pourra soutenir et accompagner le projet.

QUESTION DE MME CATHERINE MATHON, ADJOINTE CHARGÉE DE LA VIE DES QUARTIERS ET DES ANIMATIONS

Mme Catherine MATHON demande s'il existe un forum des associations dans le 1er arrondissement ou si cela pourrait être envisagé.

Mme Affet MOSBAH répond qu'il n'existe pas de forum des associations, mais estime qu'il s'agirait d'un magnifique projet.

Une participante précise qu'un forum des associations a existé et était monté régulièrement au sein de la mairie du 1er arrondissement, mais la plupart du temps, les associations ne se présentaient pas. Il était difficile de les réunir et le forum a été arrêté. Un site internet a été créé pour que les associations puissent y présenter leurs activités, même si ce n'est pas aussi convivial qu'un forum. Le forum était organisé en même temps que ceux de la Ville de Paris et des différents arrondissements, au moment de la rentrée scolaire, et peu de personnes y participaient. Il pourrait apparaître pertinent de réorganiser le forum à un autre moment.

Une participante explique qu'en fin d'année scolaire, les différentes fêtes des clubs sportifs

occupent les responsables et membres d'associations. Lorsqu'il était organisé en début d'année scolaire, le forum accueillait également peu de participants.

Mme Affet MOSBAH suggère de consulter les associations en amont afin de leur demander ce qui pourrait les intéresser.

M. Emmanuel CALDAGUES souligne qu'il faut tout d'abord discuter de l'opportunité d'organiser un forum des associations pluridisciplinaire, avec les différentes activités existantes. Le forum était limité essentiellement aux associations sportives. Il serait sans doute plus intéressant de proposer un forum avec toutes les associations souhaitant y participer. La date est très importante : le forum doit être organisé à une période qui n'est pas trop chargée. En fin d'année scolaire, beaucoup d'animations sont programmées. Un forum au mois de septembre peut apparaître trop tardif pour l'organisation d'activités. Par ailleurs, il faut trouver un endroit suffisamment vaste et passant pour accueillir le forum et assurer son efficacité. Il faut que les associations soient visibles et puissent présenter leurs projets. Une réflexion doit être menée sur le sujet, afin qu'il ne s'agisse pas d'une simple distribution de prospectus.

M. LE GARREC, de l'association Paris des Halles, se dit dubitatif car le forum a existé pendant des années et n'a accueilli que peu de personnes. Il déplore que seules trois associations inscrites au CICA soient présentes lors de cette réunion. Il estime qu'une réflexion doit être menée sur le fonctionnement des CICA. Il rappelle que certaines réunions de CICA ont rassemblé jusqu'à une centaine de personnes. Il remarque que la participation s'amenuise au fil du temps. Il constate également que le monde associatif compte de moins en moins de bénévoles. Il souhaite qu'une réflexion soit menée sur les CICA dans le cadre de la prochaine mandature. Il rappelle que les CICA existent dans la loi PLM depuis 1983.

M. LE GARREC remarque qu'il a beaucoup été fait mention des conseils de quartier et regrette qu'ils n'aient pas été invités. Il souhaite qu'une réunion soit organisée avant la fin de la mandature pour dresser le bilan des conseils de quartier.

Le Conseil d'arrondissement prend acte du retour en séance de M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET souligne que, dans le cadre de la campagne des municipales, il n'est plus possible d'organiser un certain nombre de réunions. Néanmoins, il demandera si une telle réunion pourra se tenir et apportera la réponse.

Mme Catherine MATHON rapporte qu'une note de l'Hôtel de Ville invite le personnel de la Ville de Paris à ne plus participer à la moindre réunion publique. Le coordinateur des conseils de quartier ne pourra donc pas participer à une réunion.

Mme Elisabeth BOURGUINAT, de l'association Accomplir, revient sur le sujet du forum des associations. Elle estime qu'il était assez ingrat de participer aux forums des associations, que ce soit à celui qui était organisé par le 1er arrondissement ou celui de la Mairie de Paris : une participation nécessitait la mobilisation de deux ou trois bénévoles toute une après-midi pour n'accueillir que quelques visiteurs. Les forums des associations fonctionnent moins bien que par le passé, car internet a développé de nouveaux moyens de mise en relation entre les associations et le public. Mme Elisabeth BOURGUINAT estime que la meilleure expérience qu'elle ait connue concernant la rencontre avec et entre les associations est la fête du jardin extraordinaire, organisée durant huit années au jardin des Halles avec un podium qui accueillait des spectacles assurés par les associations. Le chantier des Halles a interrompu cette manifestation en occupant le jardin. Un village d'une quinzaine de tentes permettait aux associations de proposer des activités pour les enfants. Cette manifestation était un moyen attractif permettant de faire connaître les associations du 1er arrondissement sur un mode festif, dans un cadre agréable. Mme Elisabeth BOURGUINAT souhaite que, lorsque le jardin sera de

disponible, cet évènement puisse être de nouveau organisé, avec l'aide de la Maison des associations. Cette formule semble plus efficace que celle d'un forum où les associations ne font souvent que distribuer des papiers.

M. Emmanuel CALDAGUES partage cette réflexion, estimant qu'il faut proposer plus que des distributions de prospectus. Un concept beaucoup plus attractif doit être élaboré.

M. Jean-François LEGARET estime que toutes les suggestions sont bienvenues. Il faudra les étudier après les élections municipales. Par ailleurs, M. Jean-François LEGARET souhaitait qu'un CICA soit organisé avant la fin de l'année 2013, même s'il reconnaît que, au cours de la mandature, le rythme des séances du CICA n'a pas été aussi soutenu qu'auparavant. La création des CICA date des élections municipales de 1983 : les associations étaient différentes et proposaient d'autres activités. Les réseaux sociaux n'existaient pas, ni même les Conseils de quartier. Les Conseils de quartier réunissent aujourd'hui beaucoup de participants et permettent de riches échanges. Les CICA ne sont plus autant attendus : ainsi, une seule association a posé des questions pour cette séance. Par le passé, des séances de CICA ont accueilli des débats beaucoup plus denses. Le CICA est une obligation légale, mais mérite d'être revu. Les forums des associations ont un caractère trop formel, alors que le jardin extraordinaire attirait beaucoup de personnes, avec une importante participation des associations et de grandes rencontres associatives à l'échelle du 1er arrondissement. M. Jean-François LEGARET espère que le nouveau jardin permettra d'accueillir de nouvelles rencontres associatives. Il souligne que tout ne peut pas se dérouler à la mairie, notamment la vie associative. Le 1er arrondissement a été l'un des derniers à être doté d'une Maison des associations. Sa directrice est très active et la structure est désormais connue et reconnue du monde associatif. Un forum des associations semble aujourd'hui dépassé, alors que la Maison des associations est ouverte au quotidien.

La séance est levée à 20h10.

\* \* \* \* \*

ASSOCIATIONS PRESENTES AU COMITE D'INITIATIVE  
ET DE CONSULTATION DU 1er ARRONDISSEMENT

---

LES VERTS ILE-DE-FRANCE ECOLOGIE

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES RIVERAINS ET L'ANIMATION DU QUARTIER DES HALLES

ACCOMPLIR

COMPAGNIE CLARENCE

ENLACES ARTISTICOS

ASSOCIATION DES FEMMES INDIENNES

ACTE VII – UNIVERSELLE COMEDIE

QUALITE ET SECURITE DANS LE QUARTIER SAINT-EUSTACHE

CURIOSITAS

INDIAN WOMEN'S FRIENDSHIP ASSOCIATION

---